

Trois questions... au ministre de la Communication, Alain-Claude Bilie-By-Nze

"Pierre Péan est devenu le nouveau leader de l'opposition gabonaise"

Propos recueillis par
Juste KOMBILE MOUS-
SAVOU
Libreville/Gabon

Constat dressé par le porte-parole du gouvernement à la suite d'un article récemment paru dans l'hebdomadaire "Marianne".

l'union. Monsieur le ministre, le Parlement a récemment adopté un nouveau Code de la Communication. En quoi ce texte est-il pertinent ?

Alain-Claude Bilie-By-Nzé : AVANT de revenir au texte proprement dit, il me faut indiquer que le nouveau Code de la Communication (CC), récemment adopté par notre Parlement, est le résultat d'un travail d'ensemble qui a démarré avec les journalistes eux-mêmes en ce sens qu'il prend en compte les principales recommandations des derniers États généraux de la communication convoqués par le chef de l'État, il y a deux ans. Ce travail prend en compte également ce qui a été fait par mes prédécesseurs. Aussi bien Blaise Louembe que Pastor Ngoua N'eme et Denise Mekamne. Je tiens à leur rendre un vibrant hommage. De manière concrète, le CC naît d'une volonté, celle de doter notre pays d'un instrument juridique qui prenne en compte les principales évolutions intervenues dans le secteur de la communication depuis 20 ans. Essentiellement internet et ses différentes déclinaisons avec les médias

en ligne et les réseaux sociaux. Des domaines sur lesquels l'ancien Code était muet. Et pour cause, au moment de son adoption, notre pays n'avait pas connu la floraison des médias en ligne. L'autre élément important est que le nouveau texte réaffirme l'interdiction de toute forme de censure. Et donc affirme la liberté du journaliste dans la quête, le traitement et la diffusion de l'information. Cette liberté est donc en mettre en parallèle avec la problématique de la responsabilité du journaliste.

D'où les précisions apportées par le texte sur les conditions d'accès à la profession de journaliste. A savoir : être diplômé d'une école de journalisme reconnue par l'État ou avoir exercé dans une rédaction pendant au moins cinq ans, de manière à avoir une pratique reconnue par les membres de la corporation.

Ensuite, le (CC) définit clairement cette liberté en faisant en sorte que les délits de presse soient aujourd'hui dépenalisés. Au sens où, en lieu et place des peines privatives de liberté, le nouveau texte donne au Conseil national de la Communication (CNC) ainsi qu'aux juridictions compétentes la possibilité d'appliquer un certain nombre de sanctions.

A côté de cela, il régit également le cinéma. Car, dans notre pays, le septième art relève de la compétence du ministère de la Communication. Avec l'apparition de nouveaux corps de métiers dans le cinéma, il est apparu nécessaire de les encadrer juridiquement. De même, il nous est apparu opportun de délivrer aux membres de cette corporation une carte, de manière à les identifier. Tout en mettant en place des mécanismes de financement qui sont assis, comme pour la Communication,

sur une redevance audiovisuelle. Avec, en plus, un accompagnement multiforme de l'État pour toute personne souhaitant investir dans le cinéma.

Votre réaction à la suite de la dernière parution de l'hebdomadaire "Marianne", qui a clairement laissé entendre que notre pays était "au bord de l'implosion du fait de la tenue du prochain scrutin présidentiel" ?

D'abord, je voudrais dire que l'hebdomadaire "Marianne" est un journal qui ouvre ses colonnes à Pierre Péan. Et qu'en réalité, l'article auquel vous faites allusion n'est rien d'autre qu'une de ses productions. Laquelle n'est en rien différente de ce qu'il a écrit dans son ouvrage "Nouvelles africaines".

Ensuite, je voudrais relever le fait que l'opposition gabonaise a commencé à contester, par Luc Bengone Nsi, la filiation d'Ali Bongo Ondimba en 2009, en s'appuyant sur le contenu d'un autre ouvrage du même M. Péan, publié il y a 30 ans. Il vous souviendra qu'en 2014, je m'étais largement exprimé dans la presse française, notamment sur le journal en ligne "Médiapart", sur les propos de Pierre Péan. Lequel, en réalité, en compagnie de M. Takédine et Farambeau avait voulu extorquer 10 millions d'euros à l'État gabonais, en contrepartie de la non publication de son ouvrage. Un chantage auquel le président de la République n'a pas cédé, en estimant qu'il n'avait rien à se reprocher.

Aujourd'hui, Pierre Péan est poursuivi devant la justice française pour ses écrits sur Ali Bongo Ondimba. Il devra répondre de ses actes. En réalité, pour essayer de fuir ses responsabilités, il a réagi à travers "Marianne". Mais à y

regarder de près, de quoi parle-t-il ? De l'acte de naissance d'Ali Bongo Ondimba ? Celui-ci se trouve aux Archives de Nantes. Il peut aisément le consulter.

Tout ceci pour dire que, son article dans l'hebdomadaire "Marianne" avait uniquement l'intention de nuire. En outre, nous constatons que Pierre Péan est devenu le nouveau leader de l'opposition gabonaise puisque tout ce qu'il dit est repris par les opposants. Son programme est devenu le projet de l'opposition gabonaise.

Il en est de même pour Robert Bourgi qui assiste aux réunions et causeries de l'opposition gabonaise en France. J'ai envie de savoir, de quoi ils se mêlent ? Vu qu'ils n'ont aucun intérêt familial, économique au Gabon. Pierre Péan est venu en culottes courtes dans les valises de Marc Ekoh dans notre pays, il n'y a pas investi. Dans tous les cas, la réaction du gouvernement est simple : S'agissant de l'état-civil d'Ali Bongo Ondimba, il n'y a aucun doute. Le chef de l'État sera candidat à sa propre succession. Et nous faisons entièrement confiance à nos institutions pour se prononcer sur le problème posé par l'opposition. Et nous n'avons aucun doute sur le fait qu'elles ne feront que constater ce qui a été dit par les juridictions gabonaises : à savoir qu'il n'y a aucun problème sur l'état-civil d'Ali Bongo Ondimba.

Quelle est votre réaction à la suite des propos de Frédéric Massavala qui a récemment laissé entendre que le chef de l'État était président du Conseil d'administration de l'Agence nationale des Grands travaux (ANGT) ?

Très sincèrement, je suis triste. D'au-

tant que, en tant que collaborateur du président de la République, j'ai eu l'opportunité de travailler aux côtés de Frédéric Massavala qui était également conseiller.

Je regrette simplement qu'en lieu et place d'un projet crédible pour le Gabon, il excelle dans le mensonge. Notamment en affirmant que les députés et sénateurs seraient partis en intersession parlementaire, sans percevoir leurs indemnités. Ce qui est totalement faux ! Tous les parlementaires, aussi bien de l'opposition que de la majorité ont perçu leurs indemnités.

Autre mensonge et non des moindres, le fait d'avoir dit que le chef de l'État était président du Conseil d'administration (PCA) de l'ANGT. Si on était pas dans le contexte gabonais, cela prêterait à rire. Mais dans le même contexte, on est parfois tenté de croire à de telles sornettes.

La confusion naît du fait que, pour s'enquérir de l'évolution de certains chantiers initiés par l'ANGT, le chef de l'État a souvent convoqué ses responsables en réunion. Exactement comme il le fait dans d'autres secteurs. Cela peut être interprété comme des réunions des Conseils d'administration. Ce qui est inexact. Comme il est totalement faux d'avoir affirmé que le président de la République percevait, en qualité de PCA de l'ANGT, une rémunération de 180 millions de nos francs. Une véritable absurdité. Car, en tant que chef de l'État, Ali Bongo Ondimba ne peut avoir d'autre activité rémunérée que celle de président de la République ainsi que dispose la Constitution. Là M. Massavala a, malheureusement, perdu une occasion de se taire. Les avocats vont étudier la suite à donner à ses propos.